



**HAL**  
open science

## L'adolescence : une nouvelle place à définir

Jean-Claude Quentel

► **To cite this version:**

Jean-Claude Quentel. L'adolescence : une nouvelle place à définir : L'attente d'être jeune. L'école des parents, 2008, Adolescents - Parents. Quelle rencontre possible?, 573, hors série, pp.6-8. halshs-01522236

**HAL Id: halshs-01522236**

**<https://shs.hal.science/halshs-01522236>**

Submitted on 15 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'ADOLESCENCE

## UNE NOUVELLE PLACE A DEFINIR

J.-C. Quentel\*

---

L'adolescence constitue d'abord et avant tout une réalité sociale, si elle ne peut, bien évidemment, se résumer à cet aspect. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler qu'il n'a pas toujours existé des adolescents et que nombre de sociétés sur notre planète n'ont toujours pas affaire à cette question. Tout d'abord, l'adolescence ne doit pas être confondue avec la puberté, qui est un phénomène physiologique et donc général. La puberté conditionne les transformations auxquelles répond, dans nos sociétés, la problématique adolescente, qui, elle, n'est pas universelle. L'adolescence, comme problème, naît à la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle chez nos voisins américains. Elle répond pour l'essentiel à l'extension de la scolarisation à une tranche d'âge qui, jusque-là, était déjà mise au travail. Sa généralisation dans nos sociétés correspond donc à l'instauration de l'école obligatoire et surtout au recul de l'âge auquel on a le droit d'en sortir. Il ne faut dès lors pas confondre la *jeunesse*, phénomène que connaît toute société — même s'il ne lui est pas conféré la même portée en termes d'âges —, et l'*adolescence*. La première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, chez nous, a ainsi vu co-exister des adolescents et des jeunes qui n'ont pas connu d'adolescence. L'adolescence se définit en fin de compte comme le moment, socialement institué, où celui qui est sorti de l'état d'enfance, et qui dispose intrinsèquement des capacités permettant l'exercice de la citoyenneté et la

---

\* Professeur à l'Université de Rennes 2, psychologue clinicien.

contribution à la société, se voit refuser leur mise en œuvre immédiate ; il lui est donc demandé de reporter à plus tard l'exercice de ces capacités et de continuer à se former, avec comme contrepartie, dans le futur, une meilleure insertion dans la société, du moins en théorie. L'adolescence se résume ainsi à une forme de mise entre parenthèses des possibilités du jeune : l'adolescent n'est plus *anthropologiquement*<sup>1</sup> un enfant, mais il est encore *socialement* considéré comme tel. En d'autres termes, l'adolescent, c'est le mineur, sorti de l'état d'enfance, dont on se refuse à reconnaître qu'il n'est précisément plus un enfant.

### **1- Ce que suppose l'adolescence**

L'adolescence est par conséquent la solution qu'ont trouvée nos sociétés pour traiter un problème auquel toutes les communautés humaines sont nécessairement confrontées : la sortie de l'enfance. Certaines le résolvent de toutes autres manières, en accordant par exemple au jeune, à l'issue de rites d'initiation, un statut de membre à part entière de la société. Il est possible de résumer sommairement les processus anthropologiques qui rendent compte du fonctionnement de celui dont on va faire, chez nous, un adolescent. Il a en fait rompu avec l'état d'enfance dans lequel il demeurait jusque-là ; il n'a cependant pas rompu totalement avec lui : il garde en lui la dimension de l'enfance, mais il est capable de ne pas demeurer dans la forme de dépendance et de relation asymétrique que suppose intrinsèquement l'enfance. En d'autres termes, il vit à l'intérieur de lui-même une forme de division ; il éprouve un *conflit* interne entre ces deux dimensions de son être. Cette distance qu'il prend à l'égard de lui-même, et dont il n'est pour l'essentiel pas conscient, le conduit à se confronter à une forme d'étrangeté : il ne se reconnaît plus lui-même. La situation dans laquelle il se trouve dorénavant se révèle à la fois grisante et inquiétante. Le recul sur lui-même qu'il éprouve le fait du même coup s'ouvrir au monde d'une manière tout à fait différente de celle qu'il connaissait durant l'enfance ; il expérimente une nouvelle forme de pouvoir en refaisant le monde, comme on le dit communément, à sa façon, c'est-à-dire en se l'appropriant. En même temps, il perd la forme d'assurance et les certitudes dont il se nourrissait étant enfant en

---

<sup>1</sup> Le terme « anthropologique » renvoie à des processus qui spécifient l'homme dans son fonctionnement. Ces processus généraux viennent aussitôt recouvrir des réalités différentes selon les sociétés.

s'appuyant en fin de compte sur l'adulte. Les capacités qu'il découvre en lui sont donc aussi source d'angoisse. Pour le dire autrement, il émerge aux questions existentielles dont la philosophie nous rappelle l'importance pour l'homme.

Ce conflit interne qui se joue en lui ne se traduit pas nécessairement par un conflit externe avec son entourage et la société, loin de là. En revanche, cette distance qu'il prend par rapport à lui-même, sans en maîtriser consciemment les processus, aboutit à une redéfinition de l'ensemble des relations dans lesquelles il se trouve pris. Se transformant, il oblige son entourage à se transformer avec lui, dans le rapport qu'il entretient avec lui. Il ne peut exister qu'en affirmant le fait qu'il est différent : il n'est plus ce qu'il était et son entourage n'a donc plus affaire à l'enfant qu'il était jusque-là. L'étrangeté qu'il ressent par rapport à lui-même le transforme en une sorte d'étranger pour son entourage immédiat. Dans la famille, cela s'observe à différents niveaux, mais l'exemple le plus typique est celui de la porte de la chambre qui dorénavant se ferme et marque un territoire auquel le parent n'a plus facilement accès. L'adolescent n'existe que de se distancier et donc de s'opposer, aux autres en même temps qu'à lui-même. Sa position n'est plus la même, mais elle ne s'établit pas pour autant à partir d'une identité précise : fondée sur la différence, celle-ci reste à construire et devient relative. Aussi l'adolescent a-t-il besoin de la confrontation, pas nécessairement violente ni agressive, pour lui-même s'affirmer et se trouver. La confrontation le structure, puisqu'elle lui permet de se définir par la négative : il confère une consistance à son être et se donne des repères dans l'opposition même à celui avec lequel il entre en relation.

## **2- La relation parent - adolescent**

On comprend qu'il ne soit pas simple pour l'entourage, à commencer par les parents, de se situer par rapport à l'adolescent. Il faut accepter de changer et cela ne se fait qu'à partir d'une forme de travail sur soi. Ce travail réactive, entre autres, chez le parent le conflit qu'il a lui-même éprouvé antérieurement à la même période de la vie et il questionne les formes de résolution qu'il a pu trouver. C'est sa propre identité d'adulte et la forme d'équilibre qu'il est parvenu à établir que l'adolescent vient interroger, en même temps que son rôle de parent depuis ses origines et dans le rapport qu'il a entretenu et entretient toujours à ses propres

parents. Il faut surtout tenir face à cet adolescent qui ne peut se donner de repères que dans la confrontation. Tenir des positions dont on sait qu'elles sont effectivement discutables, mais auxquelles on croit néanmoins, sachant que l'adolescent ne pourra que les questionner, voire s'y opposer franchement. L'adolescent oblige à la négociation et au contrat, dès lors qu'il s'inscrit anthropologiquement dans une relation de réciprocité, contrairement à l'enfant. Pour que cette négociation et cette redéfinition des positions soient effectives, le parent doit parvenir à faire le deuil de l'enfant qui a de fait disparu. S'il n'effectue pas cette forme de séparation, l'adolescent éprouvera les plus grandes difficultés à se construire. Pour autant, si le parent doit accepter de se séparer de son enfant, il n'a pas tout perdu ; dans l'opération, il gagne un *fil*s ou une *fil*le, avec lequel les rapports se révéleront au fil du temps d'une tout autre nature et lui apporteront d'autres satisfactions.

En même temps qu'il faut compter dorénavant avec les réactions de l'adolescent, puisqu'elles supposent une forme de négociation, tout au moins dans le principe, il s'agit paradoxalement de ne pas les prendre pour elles-mêmes : elles constituent autant de mises à l'épreuve de sa propre identité. Telle est sans doute la difficulté majeure pour le parent : il ne lui faut pas abdiquer ses positions lorsqu'il lui semble qu'elles sont justes et qu'elles garantissent par ailleurs un certain équilibre de la vie familiale, et simultanément il lui faut comprendre que les positions ou les propos de l'adolescent ne reflètent pas nécessairement ce qu'il pense ou veut réellement. Il *se* cherche et donc teste l'autre, sur un autre mode et surtout à partir d'un tout autre enjeu que l'enfant. Les écueils à éviter sont en tout cas clairement définissables : il s'agit d'abord pour le parent de ne pas s'arc-bouter sur des positions intangibles, mais en même temps de ne pas fuir la confrontation ; il s'agit ensuite de ne pas continuer à considérer l'adolescent comme un enfant qu'il n'est plus et de comprendre dans le même temps à quel point il demeure fragile et a encore besoin du soutien de ses parents ; il s'agit enfin de ne pas chercher à le considérer comme un ami, comme un pair — même s'il est vrai qu'il est entré dans une relation qui est, en son principe, réciproque — et de lui permettre de prendre véritablement sa place dans la chaîne des générations.

### **3- L'adolescence aujourd'hui**

Ces considérations demeurent toutefois très générales ; elles valent pour l'adolescent sans aucune distinction. Il faut pouvoir prendre en compte, notamment, l'évolution de notre société et les particularités qu'elle entraîne. Si le schéma des processus en jeu dans l'adolescence reste valable quelle que soit la configuration sociale qu'adoptent nos sociétés occidentales, ces processus se concrétisent différemment. Notamment, la forme sous laquelle cette crise anthropologique se manifeste sera directement fonction de la place que la société réserve à l'enfant et à l'adolescent. Telle société n'a jamais que l'enfance et l'adolescence qu'elle se donne et elle détermine du même coup le cadre général dans lequel s'exerce la parentalité. Si l'adolescence se définit par rapport à l'enfance, les transformations que l'une connaît auront nécessairement des conséquences sur l'autre. Or, ces transformations ont été considérables en trois ou quatre décennies. D'abord, l'enfant a vu son statut se modifier. L'individualisme qui règne dans nos sociétés a conduit à considérer l'enfant comme un individu au même titre qu'un autre, en annulant chez lui toute spécificité. La démocratisation aurait, nous dit-on, pénétré l'école aussi bien que la famille, de telle sorte qu'à l'intérieur de cette dernière, l'enfant a conquis une place équivalente en son principe à celle que la mère a obtenue et sa parole serait aujourd'hui à prendre en compte au même titre que celle de ses parents. Le statut de l'adolescent se trouve dès lors nécessairement affecté par ces transformations.

En fait, il est attendu de l'enfant, dans ce nouvel état d'esprit, qu'il s'autonomise précocement, alors qu'en même temps, et de manière contradictoire, il est l'objet d'une protection accrue qui s'articule à une forme étonnante de sacralisation. Quelles en sont les conséquences pour l'adolescent ? D'une part, s'il est vrai que le statut de l'enfant est aujourd'hui celui d'un individu qui a les mêmes droits et les mêmes capacités que l'adulte, il va de soi que l'adolescent bénéficie des mêmes caractéristiques. Et si l'éducation de l'enfant s'en trouve sérieusement modifiée, celle de l'adolescent s'en ressent encore plus. Comment en effet continuer à tenir une position de responsabilité face à un adolescent qui, de fait, n'est plus un enfant, si déjà l'enfant est saisi comme intrinsèquement capable de tenir une place sociale à part entière et en fin de compte de se prendre en charge ? C'est toute la question de l'autorité qui se trouve en jeu. La place du parent se trouve d'emblée délégitimée. On ne

s'étonnera pas, du coup, de voir les parents d'autant plus douter de leur fonction auprès de leur adolescent qu'ils en viennent déjà à se culpabiliser lorsque, éducativement, ils posent une limite à leur enfant et qu'ils éprouvent parfois, de ce fait, le besoin de se justifier auprès de lui. Comment, dans ces conditions, dire « non » à son adolescent et tenir véritablement une position à laquelle on croit pourtant ? Il apparaît clairement que la société s'est déchargée auprès de la famille des questions afférentes à l'autorité et qu'elle vient en outre, à présent, demander des comptes aux parents lorsqu'ils éprouvent des difficultés à exercer leur rôle de parent.

Mais d'autre part, si l'enfant bénéficie donc contradictoirement de garanties accrues et si le mot d'ordre de la protection de l'enfance apparaît prioritaire dans tous les champs du social, il n'en va pas de même de l'adolescent qu'on veut à présent rendre responsable de ses actes, notamment d'un point de vue légal. Il ne lui est déjà pas facile de s'arracher d'une enfance où il s'est trouvé pris entre une exigence d'autonomisation qui lui était, à ce moment-là, impossible, et une protection exacerbée, qui s'assimile bien souvent à une forme d'infantilisation, c'est-à-dire d'accentuation de son statut d'enfant. On attend de lui, par ailleurs, qu'il assume ses positions et ses actes, alors qu'on recule de plus en plus le moment où il sera en mesure d'exercer véritablement ses responsabilités. Majoritairement, les études se prolongent et, par ailleurs, l'offre de travail s'amenuise. On ne peut pas dire que l'image que ses aînés lui donnent actuellement de la société et du statut d'adulte soit des plus engageantes. D'où le fait que le jeune reste bien plus longtemps qu'auparavant dans le milieu familial, vécu comme plus sécurisant. On ne s'étonnera pas non plus de l'importance chez l'adolescent du phénomène du suicide et des comportements de prises de risque. Il faut les comprendre d'abord comme des tentatives de mise à l'épreuve de soi-même et de confrontation à une réalité qu'il saisit, dans le contexte social actuel, comme de plus en plus évanescence.

### **En guise de conclusion...**

On évoque souvent la notion de malaise de l'adolescent : ce malaise est d'abord celui de la société qui produit l'adolescent et c'est donc vers cette société qu'il faut se tourner en questionnant notamment la place qu'elle lui confère. Il ne faut cependant pas oublier le

malaise qui découle du conflit qu'il éprouve en lui-même. Il est de la responsabilité des adultes qui l'entourent d'aider l'adolescent à se structurer dans une période où il a à se doter de nouveaux repères pour s'y retrouver. L'évolution du statut accordé à l'enfant, et par répercussion à l'adolescent, ne conduit pas actuellement à exercer de manière sereine cette responsabilité. Il est beaucoup demandé au parent auquel on confère une « compétence », qu'on tient d'autant plus à « valoriser » qu'elle ne l'est précisément pas<sup>2</sup> et qu'on fait porter sur la famille des exigences de plus en plus fortes. Être parent d'adolescent n'est de fait pas un rôle facile à assumer aujourd'hui. Sans doute faut-il d'abord et avant tout soutenir ce parent en lui indiquant clairement qu'il n'est pas incompatible de pratiquer une forme d'écoute et d'assumer une responsabilité, et qu'on n'est pas obligé d'interpréter à la lettre ce que les tenants de la démocratisation de la famille édictent en confondant précisément ces deux aspects de l'action éducative.

---

<sup>2</sup> Cf. le premier point de la charte nationale des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP), créés en 1999 dans tous les départements français.